



EUROPEAN FREE TRADE ASSOCIATION

Ref. 24598

COMMUNIQUE DE PRESSE¹

Signature de l'Accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et la Serbie

Genève, le 17 décembre 2009 – L'Accord de Libre-Echange entre les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) – comprenant l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse – et la Serbie est a été signé aujourd'hui. L'Accord vise à renforcer les liens économiques entre les Etats de l'AELE et la Serbie.

Les négociations sur un Accord de Libre-Echange entre l'AELE et la Serbie furent lancées en avril 2009 et conclues en juillet 2009 à Belgrade. Une Déclaration de Coopération Conjointe signée en 2000 a servi de base pour des relations commerciales plus étroites. L'Accord a été signé pour l'AELE par Aurelia Frick, Ministre des Affaires Etrangères du Liechtenstein et actuelle Présidente de l'AELE, Gylfi Magnússon, Ministre de l'Economie de l'Islande, Trond Giske, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la Norvège ainsi que par Doris Leuthard, Conseillère Fédérale et Directrice du Département Fédéral de l'Economie. Mladjan Dinkic, Ministre de l'Economie et du Développement Régional de la République de Serbie, a signé l'Accord pour la Serbie.

L'Accord de Libre-Echange se concentre sur le commerce des biens. L'AELE abolira tous les droits de douane sur les produits industriels serbes, y compris le poisson et fruits de mer, dès l'entrée en vigueur de l'Accord. La Serbie démantèlera ses droits de douane sur les produits industriels en provenance des Etats-membres de l'AELE d'ici à fin 2013. En outre, des accords bilatéraux sur les produits agricoles de base négociés entre chaque Etat de l'AELE et la Serbie sont partie intégrante des instruments établissant la zone de libre-échange. Des clauses concernant la protection de la propriété intellectuelle, les services et investissements ainsi que les marchés publics complètent l'Accord. Un Comité Mixte supervisera l'application de l'Accord de Libre-Echange, qui entrera en vigueur une fois approuvé par les parlements des Parties.

Le commerce total des marchandises entre les Etats de l'AELE et la Serbie s'est élevé à 338 millions de dollars en 2008. Les exportations de l'AELE se montaient à 267 millions de dollars et consistaient principalement en produits pharmaceutiques, en machines, en équipement optique/médical, en montres et en produits chimiques. Les importations en provenance de la Serbie consistaient essentiellement en aluminium ouvrages en

¹ Traduction non-officielle de la version anglaise rédigée par le Secrétariat de l'AELE.

aluminium, en machines ainsi qu'en fruits et noix. Elles se montaient à 71 millions dollars. De plus, les entreprises des Pays-membres de l'AELE sont des investisseurs importants dans les secteurs des services et produits industrialisés.

Les Etats de l'AELE comptent environ 12 millions d'habitants et occupent le neuvième rang des plus grands exportateurs de marchandises au monde. Ils jouent également un rôle important dans les secteurs des services et des investissements. Ensemble, les Etats de l'AELE ont conclu 20 accords de libre-échange avec 29 partenaires en-dehors de l'Union Européenne. En ce qui concerne le commerce total des biens, 80% est actuellement couvert par des accords de commerce préférentiels (AELE-4, UE-27, 29 Etats-partenaires commerciaux non membres de l'UE)

Contact:

Ms Elin Bjerkebo

Information and Communication, EFTA Secretariat

+32 2 286 17 19

ebj@efta.int